

CdD 4

COMMISSION 3 : Transport et Déplacements

Avis sur les actions et politiques passés depuis juillet 2008.

TRANSPORT A LA DEMANDE :

- totalement inconnu malgré un tout petit effort de communication.

RESEAU CYCLABLE:

 peu de nouvelles réalisations, défauts d'entretien et manque de volonté politique notamment en matière de résolution de conflits avec les autres usagers (voitures, piétons, ostréiculteurs) et peu d'incitation pour les résidents (exemple : parkings à vélos).

POLITIQUES DE TRANSPORT :

- de la CdC : trop axée vers les touristes et pas assez vers les résidents.
- du CG17 : une offre très augmentée mais trop axée vers les scolaires et les voyageurs SNCF.
- système de navettes pour les employés peu satisfaisant.
- un point positif : tarif très incitatif pour les trajets internes à l'île.

INFORMATION - COMMUNICATION - QUALITE DE SERVICE :

- de très gros efforts pas encore couronnés de succès.
- pas de service moderne en temps réel.

GOUVERNANCE:

- enfin une volonté politique, mais pas assez partagée entre élus.
- toutefois un manque de concertation avec les résidents.

- rédaction de bonnes orientations dans le SCoT; saisie (un peu tardive mais réelle) de l'opportunité de financement par l'écotaxe; pas assez de contacts avec le CG17 et la CDA de La Rochelle.
- Mise en place de navettes estivales dont la rentabilité reste à démontrer.

DIFFICULTES DE CIRCULATION DES AUTOBUS :

- quasiment aucun projet ni aucune réflexion sur ce sujet pour y remédier.
- aménagement de la pointe de Sablanceaux qui améliore fortement la sécurité des usagers, mais qui reste à perfectionner
- pas de perspectives de site propre pour les véhicules de transports.

FUTUR:

- absence de discussions et de concertations pour imaginer le transport de demain sur l'ile de Ré.
- pas de volonté pour de nouvelles technologies (contrairement à La Rochelle)

CONCLUSIONS:

- des progrès réalisés mais encore beaucoup à faire notamment en matière de communication.
- attention à la dérive des dépenses !

Avis CdD4 14 décembre 2013 (en collaboration avec l'AUTIR)

Plan Global des Déplacements de l'île de Ré.

Les propositions du Conseil

Introduction liminaire

Le plan Global des Déplacements aurait du être présentée aux résidents permanents ou temporaires avant d'être adopté car nombre d'actions dépendent de leur changement de comportements.

Nous indiquons ici quelques remarques, non exhaustives, en suivant la même numérotation des 23 actions du plan d'actions de la CdC.

Action 5 : Améliorer le service des navettes locales

Desservir toute l'année par des navettes les pôles de grande fréquentation (équipements sportifs, centres commerciaux, etc...).

En période touristique, envisager des navettes nocturnes gérées par des opérateurs privés ou non ?

Action 6 : <u>Développer le service de Transport à la Demande</u>

S'inspirer de ce que d'autres collectivités rurales (qui utilisent souvent des véhicules de petite capacité) mettent en œuvre pour que des estimations des besoins (demande) et des dépenses soient précisées pour ce service.

Action 7 : Coordonner et améliorer l'information des voyageurs

Sortir tous les documents tels que Respiré dès le début de l'année afin que les vacanciers puissent être séduits par l'offre des transports en commun et donc incités à ne pas venir en voiture.

Créer un site (avec application pour les smartphones) uniquement dédié aux transports en commun sur l'île de Ré et bien le référencer au niveau d'Internet (documents au moins aussi en anglais).

Cette offre symbolique d'un territoire insulaire doit être concrétisée rapidement, tant pour les Rétais que pour les touristes (avec liaison Vendée-île de Ré en saison).

Action 9 : <u>Aménager les infrastructures pour améliorer la circulation des bus en entrée/sortie de l'île en haute et moyenne saisons</u>

Éviter en période de forte fréquentation, d'accentuer les pertes de temps des autobus par des mesures spécifiques favorisant l'accès aux deux entrées du pont.

Action 10 : <u>Optimiser les infrastructures pour améliorer la circulation des bus sur l'île en haute et moyenne saisons</u>

Revoir la conception des arrêts en ligne à l'accès aux soutes à bagages coté gauche.

Réaliser des aménagements de voiries pour apporter de réelles mesures de priorité des autobus aux endroits congestionnés (en particulier les ronds-points sources de pertes de temps).

Action 12 : Inciter la réduction du trafic automobile

Réduire le trafic des insulaires (ils représentent plus de la moitié des véhicules sur le pont et à Rivedoux-Plage!) en réfléchissant à un droit annuel des passages avec un tarif très faible pour les insulaires inactifs.

Action 13 : <u>Développer l'usage de véhicules moins polluants</u>

Envisager une incitation financière exceptionnelle pour l'achat de véhicules électriques par les résidents et entreprises de l'ile. Cela permettrait de lancer les véhicules électriques sur l'île avec un effet boule de neige.

Proposer des places de parking gratuites, des bornes de recharge, ainsi qu'un tarif réduit (voire gratuit) pour le passage du pont.

Action 14 : Développer le covoiturage et l'autopartage

Repenser le site actuel de <u>covoiturage-iledere</u> dédié à l'île de Ré car il n'est pas de bonne qualité et donc peu utilisé par les Rétais.

Créer quelques stations de recharge dans les villages éloignés car l'extension des véhicules électriques en libre-service de La Rochelle est maintenant possible sur l'île.

Actions 17et 20 : Mettre en place un réseau de sécurité routière et développer le schéma cyclable de l'ile de Ré

Traiter de l'accidentologie des deux-roues dans le réseau de sécurité routière préconisé.

Sécuriser et entretenir régulièrement les pistes cyclables sont des conditions indispensables d'amélioration du réseau cyclable.

Créer des passages inférieurs pour les cyclistes aux points de conflits les plus importants avec les piétons et les véhicules.

Action 18 : Gérer les points noirs de circulation

Un accent important doit être consacré à la signalisation, à la signalétique et aux panneaux d'informations notamment à destination des cyclistes.

Action 22 : Réfléchir au devenir des déplacements à long terme

L'étude d'un tracé de futur site propre pour transports collectifs entre l'île et la Rochelle doit être lancée rapidement.

Conclusions:

Mettre véritablement en œuvre les actions définies dans le Plan, les amender et les compléter s'il le faut, car elles ne doivent pas rester inappliquées.

Réaliser la coordination des transports entre l'ile de Ré, La Rochelle et le département doit être réalisée.

Avis CdD4 14 décembre 2013 (en collaboration avec l'AUTIR)